

Voici quelques autres conclusions du Conseil dans ce domaine:

Afin de mieux éclairer et renseigner la population au sujet de la situation économique courante, en particulier dans le secteur des prix, des coûts et des revenus, il y aurait lieu de prendre des mesures en vue de l'établissement d'un institut indépendant de recherches économiques du genre de ceux qui existent déjà dans plusieurs autres pays. Une des principales fonctions d'un tel organisme serait de publier, à intervalles réguliers, des bulletins comprenant des analyses de la situation à court terme de l'économie canadienne ainsi que des articles sur les changements et les problèmes importants.

Le besoin s'impose d'études plus approfondies sur la protection du consommateur et l'exercice de certaines positions de force sur le marché canadien. L'accent devrait porter sur le maintien de politiques constituant un ensemble logique et reposant sur des principes bien établis et bien compris. (Le gouvernement a récemment demandé au Conseil d'étudier tout particulièrement ces questions. Il lui a confié le mandat suivant: «En conformité des objectifs économiques à long terme du gouvernement, procéder à une étude et faire des recommandations concernant les sujets suivants: a) les intérêts du consommateur, particulièrement dans leur relation avec les fonctions du ministère du Registraire général; b) les coalitions, les fusions, les monopoles et les pratiques restrictives du commerce; c) les brevets, les marques de commerce, le droit d'auteur et les dessins industriels enregistrés». Le travail du Conseil en exécution de cette étude spéciale était déjà en bonne voie au début de 1967.)

Il est nécessaire d'accroître sensiblement la recherche économique de base dans les domaines des prix, des coûts, des revenus et de la productivité au Canada. Il y aurait lieu de consacrer beaucoup plus de ressources à ces secteurs et autres aspects de la recherche économique. En outre, il est nécessaire d'améliorer immédiatement, de façon générale, la statistique en ce qui a trait aux prix et à d'autres éléments de l'économie. A cette fin, on devrait renforcer considérablement les cadres du Bureau fédéral de la statistique.

En raison des facteurs de base qui ont sensiblement modifié la situation mondiale, et notamment la situation canadienne, dans le domaine des aliments, éléments dont certains continueraient d'exercer leur influence pendant quelque temps encore, il est plus que jamais important de prendre des mesures afin d'accroître la productivité dans l'industrie de l'alimentation à tous les stades de la production et de la distribution.

Les gouvernements, étant au nombre des principaux employeurs et participant de plus en plus aux négociations collectives, devraient prendre immédiatement des mesures pour mieux s'acquitter de leurs responsabilités sous ces rapports. Ils doivent viser à établir de sains critères et principes, et à éviter tout ce qui pourrait troubler le climat de la négociation collective dans le secteur privé de l'économie.

Toute la célérité possible s'impose dans la mise en œuvre de programmes tendant à accroître la productivité et de mesures appropriées en vue de l'adaptation de la main-d'œuvre aux changements technologiques et autres. L'application de ces programmes et mesures devra se faire à la fois sur le plan général et au niveau de l'industrie et de l'usine. (Au début de 1967, le Conseil a publié un ensemble de principes destinés à guider les patrons et les ouvriers dans leurs efforts pour faire face aux conséquences sur la main-d'œuvre des changements technologiques et autres qui se produisent dans l'industrie. Voir ci-dessous.)

Il y aurait lieu de faire des réunions tenues chaque automne entre les ministres des Finances et Trésoriers fédéral et provinciaux, un puissant moyen d'améliorer la planification et d'en étendre le terme, ainsi que de mieux coordonner les programmes de dépenses et autres aspects budgétaires aux trois paliers de gouvernement. Ces réunions devraient être préparées par l'établissement de documents économiques de base qui seraient publiés d'avance et serviraient, non seulement à guider les délibérations, mais aussi à stimuler les discussions publiques au sujet de la situation, des problèmes et des possibilités économiques avant la formulation des politiques budgétaires annuelles. Il y aurait lieu aussi d'établir un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires économiques, dont l'une des fonctions consisterait à tenir annuellement des séances pour l'audition d'exposés d'opinions sur les diverses questions économiques soulevées par ces documents et discussions.

L'éducation et la croissance économique

Le Conseil a déjà insisté dans son *Premier exposé annuel* sur l'importance du rôle de l'éducation dans la croissance économique et le relèvement du niveau de vie, notamment dans les pages où il traite de la nécessité vitale de constituer et de maintenir une réserve suffisante de professionnels, de techniciens, d'administrateurs et d'autres travailleurs hautement spécialisés, comme condition de la croissance future. Dans son *Deuxième exposé annuel*, il essaie d'étudier de façon plus approfondie l'éducation comme facteur de